

VILLY EN AUXOIS



GAZETTE OCTOBRE 2014

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs

Je débute cette nouvelle gazette en souhaitant la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune. En effet, plusieurs familles se sont installées pendant l'été. Vous trouverez dans cette gazette plusieurs informations utiles à la vie dans notre village et bien-sûr une rétrospective des manifestations qui se sont déroulées cet été.

Un gros dossier s'est mis en place : les NAP «Nouvelles Activités Pédagogiques». Ces activités se déroulent 2 fois par semaine au presbytère où la commune est chargée d'accueillir les enfants après les heures d'école. Entre sept et quatorze enfants participent à ces activités. Le conseil municipal a décidé d'élire un troisième adjoint pour l'organisation, l'accueil et la gestion de ce nouveau service imposé par l'État. Mme Laëticia CHAVONNAND a été élue à ce poste. Elle a toute ma confiance pour mener à bien cette mission.

La commune a également embauché deux nouvelles personnes : Mme BARRET Blandine et Mlle REIGNARD Virginie. Mme BARRET remplace désormais Mme Chantal MAURICE à l'entretien des bâtiments communaux et Mlle Virginie REIGNARD en tant qu'aide-maternelle.

Je remercie vivement Mme Chantal MAURICE pour les années passées au service de la commune. Mais malheureusement sa santé ne lui permettant plus de travailler, elle a dû se résoudre à quitter son poste. Merci Chantal pour tout le travail et tous les services que vous nous avez rendus.

Je profiterai également de cette gazette pour remercier tous les bénévoles qui aident lors des manifestations, toutes les personnes qui s'occupent également de l'entretien de nos espaces fleuris. Grand merci à vous tous.

Les travaux de voirie (trottoirs de la rue de Chevannay) débutent ainsi que la réfection de la départementale par les services du Conseil Général.

L'extension de la cantine devrait débuter à la fin de l'année.

Le dossier concernant l'aménagement de sanitaires à « La Scie » est démarré. L'étude pour l'assainissement est faite et nous rencontrons actuellement les entreprises pour l'aménagement du bâtiment « WC ».

Comme vous avez pu le constater, les huisseries de la mairie ont été repeintes ainsi que le plafond de la salle des fêtes et les toilettes des hommes. Nous regrettons la gêne occasionnée aux usagers habituels de la salle pendant les travaux.

Je remercie tous les conseillers qui ont pris à cœur leurs nouvelles missions dans les différentes commissions. Les tâches sont vastes et importantes mais elles seront menées à bien. Bien-sûr, comme toutes les communes, nous ressentons la baisse des subventions et des dotations. Nous préparerons le budget 2015 en ayant à l'esprit ces baisses de revenus et ferons le maximum pour que chacun ne soit pas pénalisé.

Nous allons bientôt nous retrouver pour commémorer le 100^{ème} anniversaire de la grande guerre. J'espère que nous serons nombreux, toutes générations confondues, à rendre hommage à nos poilus le 11 novembre 2014. Puis nous nous retrouverons le 15 novembre pour célébrer notre sportif et ami Luc COMMUNOD. Il nous contera son périple « Villy-Cap Nord ».

Décembre arrivera tout doucement avec un concert organisé à l'église puis le repas de nos «chères têtes blanches» suivi de la visite du Père Noël.

À bientôt à tous,

Evelyne MONOT.

Administration locale

Mairie : 1 Place du Souvenir, 21350, Villy-en-Auxois

Tél : 03.80.35.87.18

Port 06 33 53 61 05

Fax : 09.70.60.57.75

E-mail : mairie.villy.en.auxois@wanadoo.fr

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire :

MONOT Evelyne

1^{er} adjoint :

PORCHEROT Robert

2^{ème} adjoint :

BAUDOT Hugues

3^{ème} adjoint :

CHAVONNAND Laëtitia

Conseillers :

AUZANNEAU Gilles

COMMUNOD Luc

LACHOT Jean-Louis

RACLOT Julie

THIERRY Claire

TOMMY-MARTIN François

PERMANENCE DES ÉLUS

Si vous souhaitez vous entretenir directement avec Mme le Maire, elle est présente aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public de 11h15 à 13h30 (voir ci-dessous). Vous avez également la possibilité de contacter la mairie pour convenir d'un rendez-vous un lundi ou la joindre directement sur son portable au **06.33.53.61.05**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Secrétaire de Mairie :

JOVIGNOT Johanna

MARDI 14h30 - 17h00

VENDREDI 10h30 - 12h00

La population est priée de respecter les heures et les jours d'ouverture au public.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Soyez les bienvenus ! Nous vous demandons de vous présenter en mairie pour nous indiquer la date précise de votre arrivée et la composition de votre foyer. Si nous ne possédons pas ces renseignements, vous risquez de payer plein tarif pour les services 'Déchets ménagers' et 'Eau'. (Pour votre information, le ramassage des poubelles se fait le mercredi matin). Si vous quittez notre commune, pensez à nous indiquer la date du départ, votre relevé de compteur d'eau et votre nouvelle adresse.

RECENSEMENT

Les adolescents devront se faire **impérativement** recenser en mairie au cours du mois de leur 16^{ème} anniversaire. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents. Le recensement est **obligatoire**.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

ETAT CIVIL

<u>Parrainage civil:</u> Suzy SAVARIAT	06/07/2014
Juliane WAELTI	05/10/2014
<u>Mariage :</u> Adeline et Simoné PAROLO	04/10/2014

RAPPEL



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Informations communales

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES :

Mme Blandine BARRET 06 83 67 80 09
Mme Simone GRAPIN 03 80 35 87 89

TOURNEE DES COMMERCANTS

Le boulanger de Verrey-sous-Salmaise passe au village le mercredi, vendredi et dimanche matin entre 08h00 et 10h00. Vous avez aussi la possibilité d'acheter du pain à l'épicerie.

EPICERIE-POINT POSTE-BAR-TABAC

Chez Astrid GOBLED

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le samedi de 09h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche matin de 09h00 à 12h30

LOCATION SALLE DES FETES, VAISSELLE, TABLES ET BANCS

Pour toute information ou réservation, merci de contacter :

Mlle Laëtitia CHAVONNAND

1 rue du Cloître – 21350 VILLY-EN-AUXOIS

Tél : 03 80 35 83 87 / 06 26 24 73 65

Email : fam.mau.cha@free.fr

Caution demandée : 200 € pour les habitants de Villy-en-Auxois

300 € pour les personnes extérieures de Villy-en-Auxois

ALERTE MÉTÉO RAPPEL

En cas d'alerte météo, la commune est prévenue par un serveur vocal et est tenue d'afficher l'information le plus rapidement possible.

Les habitants désirants être prévenus également par SMS ou e-mail peuvent remplir le coupon ci-joint et le retourner à la mairie.

Dans le cas d'une alerte météo, ils seront tenus informés dans les plus brefs délais.

✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

NOM	PRENOM	NUMERO MOBILE	E MAIL

SPANC

La plupart des habitants ont reçu la visite du SPANC pour vérification des installations d'assainissement non collectif. Les rapports vous ont été envoyés indiquant si votre installation était conforme ou non conforme, les travaux à réaliser et les délais d'exécution. Pour toutes les personnes qui ont acquis dernièrement une maison sur la commune ou rénové une habitation, la mairie adressera un courrier si les diagnostics n'ont pas été faits. De plus, une autorisation pour rejeter vos eaux usées après traitement dans le réseau d'eau pluviale est obligatoire, la commune vous fournira cette dernière à réception du diagnostic établi et réalisé.

ÉCOLE

L'école ne disposant pas de petite section de maternelle, les parents désirants inscrire leurs enfants dès 3 ans peuvent le faire auprès d'une autre école après avoir demandé une dérogation auprès de la mairie.

À compter de la moyenne section et jusqu'au CM2, la mairie ne délivrera pas de dérogation, les enfants pouvant être accueillis dans l'école du village.

L'école dispose déjà d'une cantine, dont l'agrandissement devrait débuter fin d'année avec une pièce complémentaire pour l'accueil des enfants pendant les temps de pause méridiens.

Pour le périscolaire, 2 nourrices agréées sont disponibles dans la commune.

Des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont mises en place les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00 pour le prix de 1,50€ de l'heure. Les enfants devront être inscrits le jeudi de la semaine précédente. Papier d'inscription disponible en mairie.

Cette année l'école compte 33 élèves de 5 niveaux différents répartis en 2 classes :

Classe des petits : Mlle VÉRICEL

Classe des grands : Mme LAFFAGE

Téléphone : 03.80.35.80.93

Horaires :

Lundi et jeudi

09h00-12h00/14h00-17h00

Mardi et vendredi

09h00-12h00/14h00-15h30

Mercredi

09h00-12h00

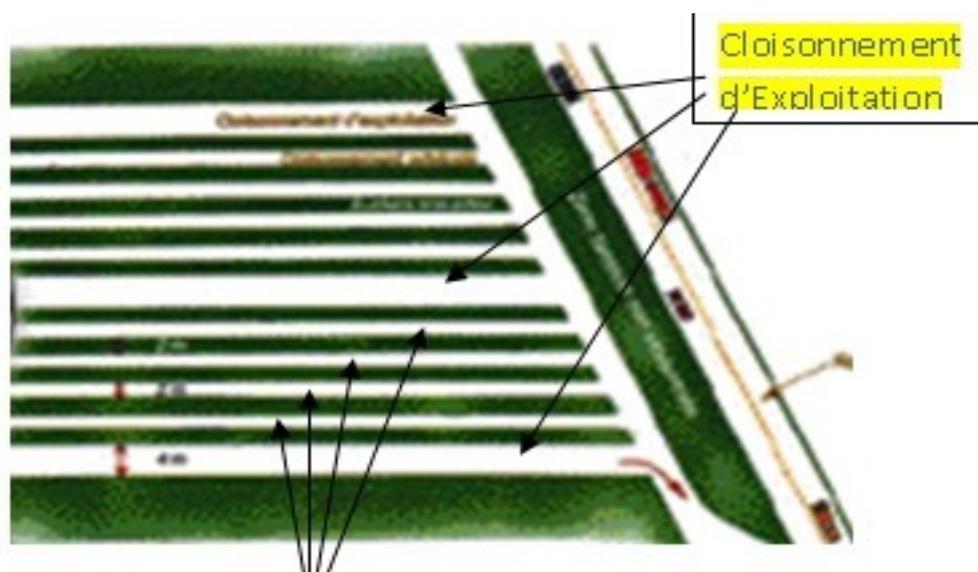
AFFOUAGES 2015/2016

Pour les affouages 2015, l'ONF a préconisé une coupe par cloisonnement c'est à dire un traçage d'allées d'environ 3 à 4 m de large sur toute la longueur de la parcelle retenue (parcelle située à la « Grand-Montagne » cadastrée A430).

Le bois doit être coupé au plus tard le 15/04/2015 et évacué au plus tard le 15/10/2015.

Ces cloisonnements d'exploitation ou allées seront des coupes à blanc pour pouvoir en 2016 accéder aux coupes.

Les inscriptions sont à déposer en mairie jusqu'au 3 novembre 2014.



RESULTATS DE LA DERNIERE ANALYSE

Pôle Aménagement
et Développement
des Territoires

**Laboratoire
Départemental**
Hydrologie
Agro-alimentaire
Santé animale

Accréditation
N° 1-0796
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'analyses.

**Conseil
Général**
www.cotedor.fr

Copie à :
A.R.S. DE BOURGOGNE - Direction de la Santé Publique

MAIRIE DE VILLY EN AUXOIS

Dijon, le 28/08/2014
Dossier n° 140821 020248 01

MAIRIE

Référence client :

21350 VILLY EN AUXOIS

Rapport d'analyses d'eaux n° 140821 020248 01

Analyse type P1

Site
PSV : PSV2200
Origine : STP DE VILLY EN AUXOIS
Commune : VILLY EN AUXOIS
Pt de prelev. : MR BAILLY Roland rue du combardot
Code installation : 1820
UGE : VILLY EN AUXOIS

Prélèvement
Préleveur : TOUREZ Ludovic (LDGO)
Mode d'acheminement : TOURNEE
Date - Heure de prélèvement : 25/08/2014 - 09:15
Date de réception : 25/08/2014 15:45
Date de début des analyses : 25/08/2014
Technicien(s) Responsable(s)
Microbiologie JARLAUD LUCIE
Chimie BRIGITTE BELLE

Remarques Désinfection Flambage
evier cuisine

Normes de prélèvement
FDT 90.520 Eaux de consommation
FDT 90.521 Eaux de loisirs
FDT 90.522 : Légionelles ECS/TAR
NFT90-455 : Crypto-giardia

PARAMETRE(S) EN ANOMALIES OU PESTICIDES DETECTÉS

--

Paramètres	Résultats	Unités	Limites	Ref Q	Méthodes
Microbiologie					
Bactériologie type D1 ou P1					
<input checked="" type="checkbox"/> Escherichia coli	0	/100mL	0		NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000
<input checked="" type="checkbox"/> Coliformes totaux	0	/100mL		0	NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000
<input checked="" type="checkbox"/> Enterocoques	0	/100mL	0		NF EN ISO 7899-2 Aout 2000
<input checked="" type="checkbox"/> Spores de sulfitoréducteurs	0	/100mL		0	NF EN 26461-2 Juillet 1993
<input checked="" type="checkbox"/> Germes revivifiables à (22 +/- 2) °C	0	UFC/mL			NF EN ISO 6222 Juillet 1999
<input checked="" type="checkbox"/> Germes revivifiables à (36 +/- 2) °C	0	UFC/mL			NF EN ISO 6222 Juillet 1999
Chimie					
<input checked="" type="checkbox"/> Température de l'eau in situ	16	°C			Méthode Interne à la sonde
<input checked="" type="checkbox"/> pH in situ	7.4	unité pH			NF EN ISO 10523 Mai 2012
<input checked="" type="checkbox"/> Chlore libre in situ	0.17	mg(Cl ₂)/L			Méth interne V3.3(NFENISO7393-2)
<input checked="" type="checkbox"/> Chlore total in situ	0.22	mg(Cl ₂)/L			Méth interne V3.3(NFENISO7393-2)
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	1	de chlore			
Couleur	0				

Copie à :

A.R.S. DE BOURGOGNE - Direction de la Santé Publique

MAIRIE DE VILLY EN AUXOIS

Dijon, le 28/08/2014
Dossier n° 140821 020248 01
Référence client :

MAIRIE

21350 VILLY EN AUXOIS

Rapport d'analyses d'eaux n° 140821 020248 01

Analyse type P1

Aspect (0=r.a.s.,sinon =1,cf comm.)	0				
Saveur	0				
☒ Turbidité	<0.50	NFU	<1	0.5	NF EN ISO 7027 Mars 2000
☒ pH	7.6	unité pH		>6.5 et <9	NF EN ISO 10523 Mai 2012
Température de mesure du pH	19.8	°C			Méthode interne
☒ Conductivité à 25°C (correction de T°)	580	µS/cm		1100	NF EN 27888 Janvier 1994
Température de mesure conductivité	19.8	°C			Méthode interne
☒ Oxydabilité KMnO4 en milieu acide à chaud	<0.50	mg/l O2		5	NF EN ISO 8467 Juillet 1995
☒ Titre alcalimétrique complet	28.9	°F			NF EN ISO 9963-1 Fevrier 1996
☒ Titre hydrotimétrique	32.3	°F			NFT 90-003 Aout 1984
☒ Nitrates (en NO3)	20.8	mg(NO3)/L	<50		NF EN ISO 10304-1 Juillet 2009
☒ Chlorures	3.7	mg/L		250	NF EN ISO 10304-1 Juillet 2009
☒ Sulfates	9.4	mg/L		250	NF EN ISO 10304-1 Juillet 2009
☒ Nitrites (en NO2)	<0.02	mg(NO2)/L	<0.1		NF EN 26777 Mai 1993
☒ Ammonium (en NH4)	<0.01	mg(NH4)/L		0.10	NFT 90-015-2 Janvier 2000

☒ = paramètre accrédité E.C. = en cours d'analyse N.D.=Non Déterminé N.M.=Non mesuré

L'arrêté du 11 janvier 2007 fixe les limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude associée

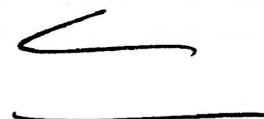
Incertitudes associées aux résultats d'analyses fournies sur demande

Eau conforme aux limites et références bactériologiques de qualité (Déclaration de conformité)

Tout prélèvement non réalisé par une personne habilitée est rendu sous réserve
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes
par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ☒

Le Directeur

Monique FABRE



SÉANCE DU 20 JUIN 2014

Membres du Conseil Municipal :	11
Membres en exercice :	10
Membres présents :	7
Membres votants :	9
Membres absents :	3

Le vingt juin deux mille quatorze à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents :	Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. BAUDOT Hugues, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert.
Étaient excusés :	MM. AUZANNEAU Gilles, COMMUNOD Luc, TOMMY-MARTIN François.
Pouvoirs :	M. AUZANNEAU Gilles a donné pouvoir à M. PORCHEROT Robert. M. TOMMY-MARTIN François a donné pouvoir à M. BAUDOT Hugues.
Secrétaire de séance :	M. BAUDOT Hugues.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de la Côte d'Or le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion pourra souscrire un tel contrat pour le compte de la Collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Considérant que la durée du contrat sera de quatre ans avec effet au 1er janvier 2015 et que le régime du contrat sera la capitalisation ;

Considérant que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de charger le Centre de gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Maire propose aux conseillers de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2013 et de verser un montant de 100 €,
- CHARGE Madame le Maire de faire le mandat correspondant.

SUBVENTION

Suite aux dégâts des eaux à l'école qui a lieu le 22 janvier 2014, le Maire propose aux conseillers

**EXCEPTIONNELLE
POUR L'ÉCOLE**

d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour l'achat de nouveaux livres et meubles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la coopérative scolaire,
- CHARGE Madame le Maire de faire le mandat correspondant.

**BUREAU D'ÉTUDE POUR
TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de confier à la Communauté de Communes de Vitteaux la maîtrise d'œuvre concernant l'étude et le suivi des travaux de voirie,
- DÉCIDE de prévoir les crédits nécessaires au paiement d'un bureau d'étude, les années où la commune aura besoin de travaux,
- AUTORISE le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

* Réformes scolaires

La commune de Villy-en-Auxois a décidé, en concertation avec les enseignantes, de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires le mardi après-midi et le vendredi après-midi, de 15h30 à 17h00, suite à une dérogation académique. Ces activités seront payantes à raison de 1,50 € par heure et par enfant, mais ne seront pas obligatoires. Les transports scolaires garderont les mêmes horaires qu'actuellement, soit 9h/12h et 14h/17h, les enfants qui ne participeront pas aux activités devront donc être récupérés par leurs parents à leur sortie de l'école à 15h30 les mardis et vendredis.

* Repas du 14 juillet

Le Conseil Municipal décide de retenir le menu suivant pour le repas du 14 juillet :

- * Taboulé tomates
- * Terrine de volaille et jambon sec
- * Salade verte
- * Roti de porc + rosbeef
- * Fromage blanc
- * Salade de fruits

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS
SÉANCE DU 8 AOÛT 2014

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 10
Membres présents : 10
Membres votants : 10
Membres absents : 0

Le huit août deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents : Milles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AU-ZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

**CRÉATION DE POSTES
POUR LE
REMPLACEMENT
DÉFINITIF DE MME
CHANTAL MAURICE**

Suite au licenciement pour inaptitude de Mme Chantal MAURICE, Madame le Maire propose de créer deux postes, un poste d'Agent d'Entretien à compter du 18 août 2014 et un poste d'ASEM à compter du 2 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-
- DÉCIDE de créer un poste d'agent d'entretien pour la période du 18 août 2014 au 17 août 2015 à raison de 8h30 hebdomadaires,
 - DÉCIDE de créer un poste d'ASEM pour la période du 2 septembre 2014 au 1er septembre 2015 inclus à raison de 15h77 hebdomadaires,
 - ATTRIBUE à ces deux postes un indice brut de 297 et un indice majoré de 309,
 - DÉCIDE de retenir la candidature de Mme Blandine BARRET, née le 17 octobre 1982 à Dijon (Côte d'Or) et domiciliée à Villy-en-Auxois, pour le poste d'agent d'entretien,
 - DÉCIDE de retenir la candidature de Mlle Virginie REIGNARD, née le 18 juin 1985 à Dijon (Côte d'Or) et domiciliée à Villy-en-Auxois, pour le poste d'ASEM,
 - CHARGE Madame le Maire d'établir les contrats de travail et les avenants aux contrats si nécessaire,
 - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.
-

CRÉATION DE POSTE D'ANIMATEUR NAP

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, Madame le Maire propose de créer un poste d'animateur NAP à compter du 1er septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer un poste d'animateur NAP pour la période du 1er septembre au 19 octobre 2014 inclus à raison de 3h00 hebdomadaires,
- ATTRIBUE à ce poste un indice brut de 297 et un indice majoré de 309,
- DÉCIDE de retenir la candidature de Mlle Virginie REIGNARD, née le 18 juin 1985 à Dijon (Côte d'Or) et domiciliée à Villy-en-Auxois,
- CHARGE Madame le Maire d'établir les contrats de travail et les avenants aux contrats si nécessaire,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

Le Conseil Municipal décide aussi de faire l'acquisition d'un mini-four et d'une plaque pour les NAP.

SORTIES DE L'ÉTAT L'ACTIF

Madame le Maire propose de sortir de l'état de l'actif des budgets principal et eau les matériels qui ne sont plus en possession de la commune ou qui ne sont plus utilisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de sortir de l'état de l'actif du budget de l'eau la consigne pour la bouteille de gaz enregistrée sous le numéro d'inventaire "CONSIGNE" pour un montant de 19,05 €,
- DÉCIDE de sortir de l'état de l'actif du budget principal les matériels enregistrés suivants :
 - * B29 "Réémetteur télévision" pour un montant de 17 807,10 €,
 - * 14002 "Motopompe 4 temps Arimitso" pour un montant de 899,66 €,
 - * 141 "Peugeot J5 7782 SX 21" pour un montant de 1 829,39€,
 - * M1499 "Téléphone Fax" pour un montant de 303,37 €,
 - * M1901 "Achat dévidoir CPI" pour un montant de 2 590,90 €,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

**PROPOSITION
COMMERCIALE
BERGER LEVRAULT
POUR LA SIGNATURE
ÉLECTRONIQUE ET LE
CERTIFICAT**

Dans le cadre de la mise en place du protocole PESV2, Madame le Maire présente la proposition commerciale de Berger-Levrault pour la dématérialisation avec signature électronique et certificat valables 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition commerciale de Berger-Levrault d'un montant de 850,00 € HT, soit 1 020,00 € TTC,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

**POSE DE COMPTEURS
EN LIMITE DE
PROPRIÉTÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE que, à chaque intervention sur une bouche à clé ou une canalisation à proximité d'une propriété, et quand la configuration le permet, un nouveau compteur sera mis en place en limite de propriété,
- DIT que les interventions sur la canalisation entre le nouveau et l'ancien compteur seront prises en charge par la commune pendant un an,
- DIT que, lors du relevé annuel des compteurs pour la facturation de la consommation d'eau, les deux compteurs seront relevés la première année pour vérifier que les consommations sont identiques,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

**VENTE DE FERRAILLE,
D'UNE CITERNE ET
DIVERS A LA SCIE**

Madame le Maire propose de vendre la ferraille, la citerne et divers autres matériaux présents sur le site de la "scie", parcelle nouvellement acquise par la commune et en cours de nettoyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre à M. François STEPHAN 500 kg de ferraille à 90 € la tonne, soit 45 €,
- ACCEPTE de vendre à M. Claude STEPHAN 3,840 tonnes de ferraille à 90 € la tonne, soit 345 €,
- DÉCIDE de vendre à M. Jean-Yves SEIGNOT la citerne et divers matériaux pour la somme forfaitaire de 1 000 €,
- CHARGE Madame le Maire d'établir les titres correspondants,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

* **Abri bus**

Le Conseil Municipal décide de relancer le Conseil Général pour le dossier de demande de mise en place d'un abri bus.

* **Devis pour le chemin des Ouchottes**

Le Conseil Municipal accepte de retenir le devis de l'entreprise SEIGNOT d'un montant de 360 € TTC pour la remise en état du chemin des Ouchottes.

* **Prévisions de voirie 2015**

La commission voirie s'est réunie afin de déterminer les travaux de voirie à prévoir pour 2015 et pour de l'entretien : désherber, voir tous les chemins à remettre en état, point à temps.

* **Messe à la chapelle Sainte-Barbe**

Une messe avec des trompes de chasse aura lieu à la chapelle Sainte-Barbe le 16 août.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2014

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 10
Membres présents : 10
Membres votants : 10
Membres absents : 0

Le cinq septembre deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents : Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AU-ZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

ÉLECTION D'UN TROISIEME ADJOINT

Sous la présidence de Mlle MONOT Evelyne, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un troisième adjoint.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

La présidente a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 3 adjoints au maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal :

- FIXE à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

INDEMNITÉ DE FONCTION DU TROISIEME ADJOINT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE mensuellement à compter du 6 septembre 2014, suite à l'élection de Mlle Laëtitia CHAVONNAND, troisième adjointe, le montant de son indemnité de fonction d'élue de la commune à 5,3 % l'indice brut 1015 de la fonction publique,

- PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été portés au budget primitif de l'exercice 2014.

PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Le Conseil Municipal décide de retenir les projets suivants pour les travaux de voirie pour 2015 :

* Place du 11 Novembre : réfection de l'enrobé, ce qui fera la continuité des travaux de voirie 2013 et 2014.

* Rue Larcher : réfection de l'enrobé et création d'avaloirs pour capter les eaux en provenance de la route départementale.

* Chemins et rues du village : point à temps.

D'autre part, il a été décidé que l'entretien des chemins communaux extérieurs au village se fera alternativement une année sur deux, le côté rivièrre une année et le côté Vierge l'autre année.

DEVIS DESAUTEL

Le Conseil municipal accepte le devis Desautel d'un montant de 206,56 € HT pour la mise en place de protections supplémentaires sur deux extincteurs communaux.

QUESTIONS DIVERSES

* Sanitaires à la Scie

Le Conseil Municipal décide de demander des devis pour l'installation de sanitaires à la Scie et de contacter le SPANC pour l'étude d'assainissement.

* Chaises pour la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide de commander une cinquantaine de nouvelles chaises de couleur gris anthracite, châssis clipsés et pieds noirs pour la salle des fêtes.

* Aire de jeux

Le Conseil Municipal décide d'entamer une réflexion pour la création d'une aire de jeux sur la Place du Pâtis.

QUELQUES DATES À RETENIR À VILLY-EN-AUXOIS

Mardi 11 novembre 2014

Cérémonie aux Monuments aux Morts
100^{ème} anniversaire

À cette occasion, la commune souhaiterait organiser une exposition de souvenirs sur la guerre 1914-1918 des combattants de Villy-en-Auxois (photos, vêtements, décorations, armes, courriers de soldats) qui serait présentée lors du vin d'honneur.

Les personnes qui souhaitent participer à cet événement sont invitées à prendre contact avec la mairie.

Samedi 15 novembre 2014 à 20h

Luc COMMUNOD nous raconte son aventure à vélo

Samedi 22 novembre 2014 à 19h45

Loto de l'école

Buvette-Restaurant en vente sur place

Dimanche 7 décembre 2014

Chorale à l'église

Dimanche 14 décembre 2014

Repas des anciens

Dimanche 14 décembre 2014

Arbre de Noël

24 janvier 2015

Saint-Vincent tournante
Office religieux à 11h15

Samedi 14 février 2015 dès 9h00

Vente de gâteau au profit de l'école

Activités sur Villy-en-Auxois

Amicale du 3^{ème} Age

Les réunions se font à la salle des fêtes le vendredi après midi
Mme Anne -Marie PORCHEROT : 03 80 35 86 28

Atelier de peinture adulte

Les ateliers se font le samedi après-midi à Vitteaux.
Bruno CLOGNIER : 03 80 64 68 37

Atelier de peinture (enfants) le samedi matin pendant la période scolaire

Mlle LEGUY : 03 80 72 17 35

Retour de notre Globe-trotter Luc COMMUNOD

Parti le 9 mars 2014 de Villy-en-Auxois, Luc COMMUNOD était de retour le 13 juillet au soir lors du repas de la Fête Nationale.
Il venait de clôturer son défi « Aux frontières de l'Europe » après 127 jours passés sur son vélo.

Départ



Retour



Cirque 06/06/14



Durant une semaine, le cirque Rikiki a planté son chapiteau sur le pâtis, à l'entrée du village, devenu espace d'accueil pour tous les élèves de l'école primaire.

Entouré de plusieurs complices tour à tour jongleurs, acrobates ou illusionnistes, les enfants ont testés chaque jour des ateliers d'initiation aux différentes disciplines du cirque : jonglage, équilibre, trapèze, magie, clowneries...

Le public était nombreux pour applaudir petits et grands.

EVA 02 et 03/08/14

L'association EVA organisait la quinzième édition des EVAsions des arts contemporains, les œuvres d'une trentaine d'artistes locaux et internationaux étaient représentées.



Vide Grenier du 14/09/14

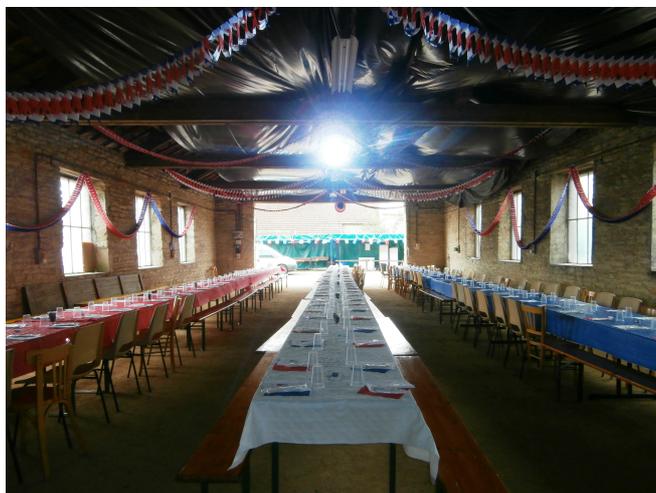
L'édition 2014 a été une réussite, le soleil était au rendez-vous et a permis à la trentaine d'exposants ainsi qu'aux visiteurs, acheteurs et organisateurs, de passer une agréable journée.

Rendez-vous en 2015 !!!

Festivités du 14/07/14



160 personnes se sont retrouvées cette année à « La Scie » pour fêter la Fête Nationale



Où, à l'occasion de la finale de la Coupe du Monde de Football, un écran géant avait été installé.



Messe à la chapelle Sainte-Barbe

Bénédiction par le père Bernard TONDÉ



Les trompes de chasse ont sonné la messe.



La trompe de chasse

C'est un instrument de musique en cuivre ou en laiton, signalant par des sons longs ou courts, aigus ou graves, les différentes situations durant la chasse.

Sa fabrication s'est faite d'abord à partir de cornes d'animaux, puis de bois et enfin de cuivre.

On chassait alors « à cors et à cris ».

Au moyen-âge, le cor servait à « corner guerre », c'est à partir des règnes de Louis XIV et Louis XV que la trompe est utilisée au cours des chasses avec deux fonctions :

- correspondre entre chasseurs
- appuyer les chiens (les encourager)

C'est le marquis de Dompierre qui donne à la trompe ses lettres de noblesse.

De 1680 à 1815, la trompe s'allonge de 48 cm à 4.545 mètres et s'enroule de 1 tour et demi à 3 tours et demi.

Elle ne s'est pas modifiée depuis.

On l'appelle le « D'Orléans » du nom du célèbre duc qui en fit fabriquer une grande quantité. La trompe de chasse est accordée en Ré alors que le Cor (d'harmonie) est en Mi bémol.

De plus, elle ne possède pas de pistons et les sons se forment grâce aux pincements des lèvres et en volume d'air envoyé dans l'instrument ; ce qui explique que les « fanfares », morceaux exécutés, sont relativement courtes.

Elles se scindent en deux groupes :

- fanfares de circonstances, qui font référence aux animaux et situation de chasse (le départ, le bien-aller, la vue, le cerf, le sanglier, etc...)
- fanfares de fantaisie, qui honorent des personnes ou des situations particulières. Il existe environ 6 000 fanfares. Une partie des sonneurs de trompe n'a aucune formation musicale et sonne donc à « l'oreille ».



Le Relais Petite Enfance est un service d'accès libre et gratuit

Un lieu d'Information,
d'Orientation
d'Ecoute,
d'Animation,
de Formation

Pour les parents / futurs parents,
les jeunes enfants
les assistant(e)s maternel(le)s

Le Relais Petite Enfance est financé par :

La Communauté de Communes de Vitteaux
La Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or
Le Conseil Général de Côte-d'Or
La Mutualité Sociale Agricole

Temps d'animation

- ⇒ Tous les mardis et jeudis :
9h30/11h15 (voir planning)
- ⇒ Médiathèque : 10h/11h



Permanences

Mardi et Jeudi

ACCUEIL, TELEPHONE, RDV

8h30/12h30

14h/17h30

**RELAIS PETITE
ENFANCE**



Responsable et animatrice :
Charlène GOYPIERON



03.80.33.05.39

06.81.83.87.01

ram-vitteaux@orange.fr

ASSISTANT(S) MATERNEL(LE)S

- ⇒ Le Relais vous informe de vos droits, vos devoirs, votre statut d'assistant(e) maternel(le)
- ⇒ Il vous accompagne dans l'exercice de votre profession
- ⇒ Le Relais exerce un rôle de tiers entre l'employeur (parents) et l'employé, en cas de difficultés sur des aspects relationnels, éducatifs ou sur leur relation
- ⇒ Il vous offre des temps de rencontre, d'échange pour partager des expériences professionnelles et rompre l'isolement
- ⇒ Enfin, il vous propose des temps d'animation collectifs, où petits et grands se rencontrent, s'expriment et tissent des liens

PARENTS OU FUTURS PARENTS

- ⇒ Le Relais vous renseigne sur les différents modes de garde du territoire
- ⇒ Il vous informe et vous accompagne dans vos démarches d'employeur (fonction employeur, aides financières, rédaction d'un contrat de travail...) et votre fonction d'employeur
- ⇒ Il vous soutient dans votre fonction parentale
- ⇒ Le Relais vous propose des temps d'animations collectifs où petits et grands se rencontrent, s'expriment et tissent des liens
- ⇒ Enfin, il vous propose des conférences/débats sur des thèmes en lien avec la parentalité et la petite enfance

ENFANTS

Accompagnés
de leur assistant(e) maternel(le)
ou de leurs parents



JOUER
RENCONTRER D'AUTRES ENFANTS
DECOUVRIR
EXPLORER
EXPERIMENTER

Informations utiles

DÉCHETTERIE DE VITTEAUX

Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	14h30 à 18h00
Mercredi	14h30 à 18h00
Samedi	08h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 Mars

Lundi	14h30 à 17h00
Mercredi	14h30 à 17h00
Samedi	09h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Déchets acceptés à la déchetterie de Vitteaux

- Métaux
- Papiers, carton
- Bois (ouvré, meubles, menuiseries...)
- Déchets verts de jardin (branchages, herbe...)
- Gravats, inertes, en petites quantités (pierre, béton, brique)
- Huiles de vidange, batteries automobiles, pneus de véhicules légers
- Déchets ménagers spéciaux : - piles, aérosols, néons et ampoules
- Produits ménagers, produits toxiques de bricolage, de jardinage
- Produits électriques et électroniques (informatique, téléphonie, électroménager)
- Gros emballages (mousse, film plastique, polystyrène expansé)
- Jouets, objets en plastique...

Tous les déchets apportés au point d'apport volontaire doivent être triés et mis dans les bacs correspondants. Merci de ne pas déposer vos sacs poubelles au pied de ces derniers.

Numéros utiles

POMPIERS	18
SAMU	15
GENDARMERIE	03 80 33 95 95
ECOLE PRIMAIRE DE VILLY EN AUXOIS	03 80 35 80 93
COLLEGE DE VITTEAUX	03 80 49 61 18
INFIRMIERS ET SOINS A DOMICILES	
Cabinet POTTIER, DOS SANTOS et FIGUEROA Place Dr Quignard, Vitteaux	03 80 49 60 64
Henri DAMIENS Rue Fontaine Verrey sous Salmaise	03 80 35 86 24

PHARMACIE

Pharmacie MATHIOT Place Dr Quignard, Vitteaux 03 80 49 60 48

MEDECINS

Dr Corinne CORDUANT Hôpital local Vitteaux 03 80 49 64 11

Dr Christophe JACQUET Hôpital local Vitteaux 03 80 49 64 11

Dr Jacques LACHARME 4 Place Dr Quignard Vitteaux 03 80 49 67 54

Dr Philippe MOULIN 4 Place Spontin Vitteaux 03 80 49 66 45

Dr Agnès MULLER Verrey sous Salmaise 03 80 35 81 60

DENTISTE

Dr Olivier LANDEL 6 rue Edmé Millot Vitteaux 03 80 33 90 92

KINESITHERAPEUTE

Mr Antoine LARGY 32 rue hôtel de ville Vitteaux 03 80 33 90 60

SAGE FEMME

Mme CROUZY 03 80 49 60 64

06 33 60 64 58

PEDICURE

Mme KWO Anne Sophie 2 route de la justice, Vitteaux 03 80 33 08 73

HOPITAL LOCAL

Vitteaux 03 80 33 91 91

MAISON DE RETRAITE

'La Beaussière' Rue Guéniot, Vitteaux 03 80 33 91 96

MAISON DE CONVALESCENCE

'La Fougère' 12 chemin Chaumont, Vitteaux 03 80 33 97 00

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence de l'assistance sociale sur rendez-vous à la salle basse de la mairie

Mlle ROCHE 03 80 63 35 61

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

Mme FERRARA 25 Rue de l'hôtel de ville 03 80 49 69 80

Permanences:

- lundi de 14h00 à 18h00

- vendredi de 14h00 à 18h00

L'ADMR propose plusieurs services à la personne - portage des repas à domicile, aides ménagères, etc. En parallèle, DOMICILE SERVICES propose du personnel pour les petits travaux (jardinage, ménage, secrétariat, par exemple).

Domicile Services : mercredi de 10h00 à 12h00

PERCEPTION DE VITTEAUX

Lundi à jeudi - 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Vendredi - 09h00 à 12h00

OFFICE DE TOURISME

16 rue Hubert Languet, 21350 VITTEAUX 03 80 33 90 14

VETERINAIRES

Dr DANCKAERS 2bis Route de la Justice 21350 VITTEAUX 03 80 49 65 11

Dr GENTIL

Dr DUREUIL Verger du Moulin 21350 SAFFRES 03 80 49 63 00

Activités dans le canton

VITTEAUX

Marché :

Tous les vendredis matin, Place du Docteur Quignard

Bibliothèque :

Rue de l'hôtel de ville

Ouverture toute l'année (sauf les jours fériés)

Le lundi de 15h30 à 18 h 30	Catherine Landel
Le mercredi de 15 h à 18 h	Marguerite Meussot – Huguette Fleurisson
Le jeudi de 15H30 à 18 h 30	Catherine Picquet – Denise Bailly
Le samedi de 10 h à 12 h	Raymonde Vantelot – Roger Froidurot

Cinéma :

Salle Gueniot, Rue Gueniot

Projection tous les quinze jours les vendredis soirs et pendant les vacances scolaires.

Sport :

ESPV (Badminton-Handball) MORIN Florent www.espv21.asso-web.com	5rue du Truchot Vitteaux	03 80 49 61 51
Foot site Philippe MUNIER	Rue de Cessey	0679541468
Gymnastique GAURE Isabelle	Rue du Grenier à Sel	03 80 49 69 28
Judo club Roger FROIDU- ROT	Rue de l'Hotel de ville	03 80 49 60 62
Tennis DUREUIL Jean Pierre	Saffres	03 80 49 63 00
Société des Courses SAUVADET Brigitte	Rue Edmé Millot	03 80 33 95 00
Société de Chasse LUCOTTE Christian	Rue de Cessey	03 80 49 60 83
Truite de la Brenne BEAUX Robert	21350 Vesvres	03 80 49 62 94
Vitteaux Jumping SAUVADET Brigitte	Rue Edme Millot	03 80 33 95 00

ARNAY SOUS VITTEAUX

Parc de l'Auxois :

Ouvert tous les jours jusqu'au 11 Novembre 2014 inclus, dimanches et jours fériés compris.

De 10 h 00 à 18 h 00 : février, mars, octobre et novembre.

De 10 h 00 à 19 h 00 : d'avril à septembre.

SAFFRES

Escalade :

Site de Saffres : 400 voies sportives – hauteur 30 m maximum.

Difficulté 2 à 8b. Sanitaires et barbecue (parking du bas). Accès libre

Topoguide en vente à l'Office de Tourisme

FLAVIGNY SUR OZERAIN

Visite gratuite de la fabrique de bonbons à l'anis :

Du lundi au vendredi 9h00/11h00

Fermé les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances de Noël.

Quelques sorties en Côte d'Or

OCTOBRE

- Nuits Saint Georges les 25 et 26 octobre 2014

Fête du vin bourru

- Flavigny sur Ozerain le 19 octobre 2014

Foire de la Saint Simon

NOVEMBRE

- Dijon du 31 Octobre 2014 au 11 novembre 2014

Foire internationale gastronomique

- Beaune le 16 novembre 2014

Vente des vins des Hospices de Beaune

DECEMBRE

- Dijon du 1er au 14 décembre 2014

Festival Les nuits d'orient

- Santenay le 7 décembre 2014 de 10h à 18h

Marché du chocolat

- Saulieu les 13 et 14 décembre 2014 de 10h à 18h

Fêtes du sapin

JANVIER

- Nuits Saint Georges du 23 au 26 janvier 2015

Saint Vincent tournante

- Vougeot du 24 au 25 janvier 2015

Saint Vincent tournante

- Dijon fin janvier 2015

Festival Art Danse

Le Géocaching

Le géocaching est une activité qui associe les loisirs de plein air et l'aventure de la chasse au trésor à l'échelle mondiale.

Vous pensez que les chasses au trésor ne sont plus de votre âge ? Dommage ! Vous risquez de passer à côté d'une discipline qui séduit de plus en plus de mordus de nature et/ou de randonnée. Le géocaching consiste à trouver une "cache" à partir de coordonnées GPS divulguées sur Internet. Elle est le plus souvent bien camouflée et vous donnera parfois du fil à retordre avant de livrer ses mystères.

Le principe du géocaching est simple : retrouver une boîte (appelée cache) dissimulée à l'aide de ses coordonnées GPS et d'un bon sens de l'observation, y noter son passage puis la reposer à sa place. Cette chasse aux trésors a surtout pour vocation de faire découvrir des paysages magnifiques ou des lieux historiques.

Les caches ne contiennent aucun objet de valeur mais leurs découvertes sont la plus grande récompense qu'un géo-chercheur puisse espérer. Chaque cache contient au minimum un registre afin d'y laisser une trace de votre passage et parfois un objet sans valeur.

Une règle est à respecter, si vous prenez un des objets si trouvant vous devez en remettre un.

Déjà 1 576 caches en Côte d'or et 163 caches dans un rayon de 25 kms autour de Vitteaux.

Encore aucune sur Villy, alors à nous de jouer !!!

